

Sélection d'entrée 2022/2023

Candidature par Parcoursup

Fiche Modalités d'admission 2022 - 2023

Public concerné

- Les candidats en formation initiale
- Les demandeurs d'emploi
- Les apprentis

Préparation aux diplômes d'Etat

- Assistant de service social - DEASS
- Educateur de jeunes enfants - DEEJE
- Educateur spécialisé - DEES
- Educateur technique spécialisé - DEETS
- Entrée en septembre ou octobre 2022
- Sur les sites de Montpellier et Perpignan

1/ Inscription sur Parcoursup

<p>20 janvier 2022 au 29 mars 2022</p>	<p>Modalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Je m'inscris sur Parcoursup pour créer mon dossier candidat. ▪ Je formule mes vœux. <p>Vendredi 29 mars 2022 : DERNIER JOUR pour formuler mes vœux.</p>
<p>au 07 avril 2022</p>	<p>Le 07 avril : DERNIER JOUR pour finaliser mon dossier candidat.</p> <p>Je m'assure que :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. J'ai bien complété et argumenté les différentes rubriques de mon dossier notamment le projet de formation et la fiche de centres d'intérêts. 2. J'ai validé mes vœux. 3. J'ai réglé les 50€ correspondant aux frais d'étude de dossier <u>sur le site de Parcoursup (pas de chèque, ni espèces)</u>.
<p>Le 13 avril 2022</p>	<p>L'IRTS contrôle les paiements des frais d'étude de dossier et valide les dossiers pour la phase d'étude sur Parcoursup. → sans validation du dossier ou des vœux ou sans paiement, votre candidature ne pourra être examinée.</p>
<p>Du 14 au 21 avril 2022</p>	<p>L'IRTS étudie les dossiers complets des candidats et tout particulièrement votre projet de formation et votre fiche de centres d'intérêts.</p>

2/ Recevabilité des dossiers

Le 22 avril 2022 – 18h00	A la suite de l'étude de votre dossier, vous recevez une réponse sur Parcoursup. Soit : <ul style="list-style-type: none">✓ Dossier retenu, vous pouvez passer l'oral d'admission – choix r-v sur Parcoursup.✓ Dossier refusé, le processus d'admission est terminé – sans information particulière avant le 02 juin 2022.
---------------------------------	--

3/ Admission : épreuve orale et résultats

A partir du 22 avril jusqu'au 27 avril 2022 - 12H00	Je peux passer l'épreuve orale d'admission : <ul style="list-style-type: none">✓ Je m'inscris par Parcoursup à un des créneaux proposés. Aucune modification de date ne sera accordée - aucun autre créneau ne sera proposé.✓ La convocation correspondante (matin ou a-m) disponible sur Parcoursup.  2 formations différentes choisies = 1 entretien par formation, soit 2 r-v. Frais 80 euros par formation (quel que soit le site). <ul style="list-style-type: none">✓ Les frais liés à l'épreuve orale d'admission sont à régler sur le site de l'IRTS. Le candidat devra s'acquitter de ces frais par carte bleue en suivant la procédure suivante : <u>Etape 1 :</u> S'inscrire en ligne sur notre site Internet : www.faire-ess.fr *Créer son compte - Vous recevrez un login et mot de passe. <u>Etape 2 :</u> Payer en ligne le montant des frais de l'épreuve orale d'admission (80 €) jusqu'au 25 avril minuit en choisissant la formation pour laquelle <u>votre dossier a été validé</u>. -le candidat veillera à une bonne identification du paiement en précisant son NOM Prénom – la FORMATION et le SITE. <u>Etape 3 :</u> Vous recevrez par mail un accusé de réception du paiement. → Sans paiement enregistré, l'entretien est annulé (pas de chèque – pas d'espèces).
convocation	Votre convocation à l'épreuve orale d'admission est disponible sur Parcoursup. Vous êtes convoqué(e) par <u>demi-journée</u> (à 7h30 ou 13h00)
Les épreuves orales d'admission 2022 Sur les semaines 18-19 & 20	Je me présente à l'IRTS de Montpellier à l'épreuve d'admission avec : <ul style="list-style-type: none">• La convocation,• ma carte d'identité,• mon curriculum vitae,• Le document support à ma présentation personnelle (durée 10 mn) et 1 bibliographie adaptée – documents sur papier A4 remis à l'accueil des candidats le jour de l'entretien. <i>Nous pouvons aménager un entretien en visio dans les cas suivants:</i> <ul style="list-style-type: none">-Résider hors de France métropolitaine (nous prévenir lors de l'inscription à l'entretien)-Etre positif au COVID-19 (nous prévenir au plus 24h tard avant l'entretien)-Etre cas contact du COVID-19 (nous prévenir au plus tard 24h avant l'entretien) <i>Dans tous les cas, un justificatif officiel vous sera demandé.</i> Si vous souhaitez bénéficier d'un allègement pour la formation , vous devez en effectuer la demande <u>dans votre document de présentation personnelle</u> en indiquant à quel titre. <i>Les candidats qui en auront fait la demande et qui <u>seront reconnus admis après la sélection</u>, seront reçus pour un <u>entretien de positionnement</u> permettant de valider ou non leur demande <u>avant l'entrée en formation</u>.</i>

Fin mai 2022	<p>Je consulte les résultats sur Parcoursup</p> <p>Je suis admis(e) : sur Parcoursup, je confirme mon inscription à la formation à l'IRTS.</p> <p>Je reçois de l'IRTS par email (sous huitaine) les consignes d'inscription et le dossier administratif d'inscription.</p> <p>Je renvoie le dossier avec toutes les pièces demandées.</p> <p>Je suis sur liste complémentaire : Je serai informé (e) si des désistements se produisent et me permettent d'entrer en formation via la plateforme Parcoursup.</p>
SEPT. ou OCT. 2022	Rentrée des étudiants admis en formation

Cas particulier des apprentis

Pour les candidats intéressés par la formation en apprentissage, **l'inscription sur Parcoursup est obligatoire**. Sur la plateforme, il y a 2 possibilités d'inscription :

- Inscription à la formation en apprentissage.
- Inscription à la formation en apprentissage ET inscription par la Voie Initiale (étudiant)

En fonction de votre choix, vous suivrez le schéma suivant

